GERARD PERRIER INDUSTRIE
Société anonyme à Directoire et
Conseil de surveillance
au capital de 1 986 574 euros
Siège social : Airparc, 160, Rue de Norvège Lyon Saint-Exupéry Aéroport
69124 COLOMBIER SAUGNIEU
349315143 RCS LYON

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 juin 2019

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture ou présenté les rapports des Commissaires aux Comptes, du Conseil de Surveillance et le rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1.1. ACTIVITE DU GROUPE / PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

Le chiffre d'affaires consolidé réalisé par la société GERARD PERRIER INDUSTRIE et ses filiales s'est élevé pour l'exercice à 191 233 451 euros contre 179 421 063 euros pour l'exercice précédent, en progression de 6,6%.

Le résultat opérationnel a atteint 17 795 032 euros contre 17 032 100 euros pour l'exercice précédent, en progression de 4,5%.

Le résultat net du Groupe ressort à 13 121 478 euros contre 12 007 023 euros pour l'exercice précédent, en progression de 9,3%.

L'effectif moyen du groupe en 2018 a été de 1 582 personnes contre 1 527 personnes en 2017 (hors personnel intérimaire, alternants & apprentis).
Les effectifs de fin d'année sont respectivement de 1 704 (31 décembre 2018) et 1 588 (31 décembre 2017).

1.2 ACTIVITE DE LA SOCIETE, DE SES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

1.2.1. ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, notre société a poursuivi sa politique d'assistance, de conseil, d'animation et de contrôle, auprès de ses filiales et des sous-filiales.

En tant que société holding animatrice du Groupe, notre société définit les plans stratégiques et s'assure du suivi de leur mise en œuvre.

De plus, elle fixe les objectifs annuels de toutes les sociétés du groupe et s'assure de l'atteinte des résultats.
Elle gère également la communication et les obligations induites par la présence de la société en bourse.
Enfin, elle est en charge de la croissance externe.

Nous vous rappelons que votre société est également :

- Administrateur du GIE GROUPE GERARD PERRIER INDUSTRIE,
- et Présidente des Sociétés :
  - . IDEM INDUSTRIE,
  - . SOTEB NATIONAL ELEKTRO,
  - . ARDATEM,
  - . SEIREL AUTOMATISMES,
  - . SERA,
  - . GERAL
  - . SOTEB,
  - . TECHNISONIC.

La Société GERAL est gérante de la SCI DE ROTHONNE.

1.2.2. ACTIVITE DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

Les indicateurs clefs de performance non financière ne sont pas détaillés par société mais sont regroupés au niveau du groupe. Pour cela se référer au paragraphe 7 dudit rapport.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, l'activité de nos pôles a été la suivante :

***Concernant la branche Installation-Maintenance* (*SOTEB, SOTEB NATIONAL ELEKTRO et IDEM*), l'année 2018 a été caractérisée par :**

-Le chiffre d'affaires net (après élimination des opérations intra-groupe) ressort à 62 863 603 euros contre 60 008 210 euros l'an passé, soit une augmentation de 4,7 %.
Le résultat opérationnel est de 5 197 446 euros contre 4 682 267 euros l'an passé, soit une progression de 11%.

La Société SOTEB bien positionnée sur ses marchés, a connu une belle fin d'année.
La société SOTEB NATIONAL ELEKTRO bien implantée chez son principal client, le CERN, a maintenu un bon niveau d'activité qui a fini en légère progression.
La société IDEM, a eu une activité soutenue tout au long de l'année.

Les 3 sociétés ont contribué ainsi à la progression du chiffre d'affaires et des résultats opérationnels.

- Par société, les éléments financiers sont les suivants.

. *Concernant la SAS SOTEB*, l'année 2018 a été caractérisée par :

Le chiffre d'affaires est de 51 958 591 euros contre 50 472 211 euros l'an passé, soit une augmentation de 2,9 %.
Le résultat net est de 5 502 400 euros contre 7 938 510 euros l'an passé.
Hors dividendes perçus intra-groupe, le résultat net 2018 est de 3 152 400 € contre 2 938 510 euros l'an dernier, soit en augmentation de 7,2%.

. *Concernant la SARL SOTEB NATIONAL ELEKTRO (détenue à 100% par SOTEB),* l'année 2018 a été caractérisée par *:*

Le chiffre d'affaires de la SARL SOTEB NATIONAL ELEKTRO, contrôlée indirectement, est de 1 992 647 euros contre 1 949 100 euros l'an dernier et le résultat ressort bénéficiaire de 176 040 euros contre 593 483 l'an passé, en légère augmentation de 2,2%.
Hors dividendes perçus intra-groupe, le résultat net 2018 est de 6 028 € contre 94 311 euros l'an dernier.

. *Concernant la Société SOTEB NATIONAL ELEKTRO SUISSE (détenue à 100 % par SOTEB NATIONAL ELEKTRO),* l'année 2018 a été caractérisée par :

Le chiffre d'affaires de la SARL SOTEB NATIONAL ELEKTRO SUISSE, contrôlée indirectement, est de 5 118 364 CHF contre 4 721 657 CHF l'an passé, soit +8,4%, et le résultat bénéficiaire de 226 410 CHF contre 207 313 CHF l'an passé.

. *Concernant la SAS IDEM INDUSTRIE (détenue à 100% par SOTEB),* l'année 2018 a été caractérisée par :

Le chiffre d'affaires de la SAS IDEM INDUSTRIE, contrôlée indirectement, est de 4 796 451 euros contre 3 759 025 euros l'an passé, soit +27,5%, et le résultat est redevenu positif à 69 458 euros contre une perte de 152 675 euros l'an passé.

***Concernant la branche Fabrication (GERAL, BONTRONIC) et Spécialistes Métiers (SEIREL, SERA)*, l'année 2018 a été caractérisée par :**

- Le chiffre d'affaires net (après élimination des opérations intra-groupe) est de 69 248 381 euros contre 65 404 542 euros l'an passé, soit une augmentation de 5,9 %.
Le résultat opérationnel est de 6 572 651 euros contre 6 565 962 euros l'an passé ; il s'est maintenu à un haut niveau de marge.

Les 4 sociétés ont contribué ainsi à la progression du chiffre d'affaires et au maintien des résultats opérationnels à un haut niveau.

-Par société, les éléments financiers sont les suivants.

. *Concernant la SAS GERAL*, l'année 2018 a été caractérisée par :

Le chiffre d'affaires est 44 384 883 euros contre 42 067 856 euros l'an passé, soit une augmentation de 5,5 %.
Le résultat net est de 3 611 627 euros contre 3 837 325 euros l'an passé ; hors dividendes perçus des filiales groupe, le résultat net est de 2 911 627 euros contre 2 737 325 euros, soit en augmentation de 6,3%.

. *Concernant la Société GERAL Middle East FZE (détenue à 100 % par GERAL)* :

GERAL a créé une filiale à Dubaï au courant de l'année 2018 dans le but de développer son activité au Moyen-Orient.
L'année 2018 étant l'année de démarrage, la filiale n'a pas encore dégagé de chiffre d'affaires.
Celui-ci devrait être amorcé dès l'année 2019.

. *Concernant la Société BONTRONIC (détenue à 100% par GERAL),* l'année 2018 a été caractérisée par :

Le chiffre d'affaires de la Société BONTRONIC, contrôlée indirectement, est de 3 653 437 euros contre 3 100 499 euros l'an passé, soit +17,8%, et le résultat est de 215 060 euros contre 142 146 euros l'an passé, en hausse de 51%.

. *Concernant la SCI ROTHONNE (détenue à 99% par GERAL),* l'année 2018 a été caractérisée par *:*

Le chiffre d'affaires de la SCI DE ROTHONNE, contrôlée indirectement, est de 1 291 043 euros contre 1 267 263 euros l'an passé et le résultat de 610 251 euros contre 568 832 euros l'an passé.

La SCI porte l'ensemble des bâtiments industriels du pôle fabrication (GERAL), ainsi que le bâtiment de SERA situé à Chasselay, celui d'IDEM acquis fin 2014 et enfin la construction du siège social à Saint Exupéry qui s'est achevée fin 2015.

. *Concernant la SAS SEIREL AUTOMATISMES (détenue à 100% par GERAL),* l'année 2018 a été caractérisée par :

Le chiffre d'affaires de la SAS SEIREL AUTOMATISMES, contrôlée indirectement, est de 10 083 903 euros contre 10 160 176 euros l'an passé et le résultat de 433 110 euros contre 576 819 euros l'an passé. Hors dividendes perçus de la filiale SEIREL ANDORRE, le résultat net est de 433 110 euros contre 426 819 euros l'an dernier.

. *Concernant la SARL SEIREL ANDORRE (détenue à 100% par SAS SEIREL AUTOMATISMES),* l'année 2018 a été caractérisée par :

Le chiffre d'affaires de la société, contrôlée indirectement, est de 993 727 euros contre 671 566 euros l'an passé et le résultat net de 81 427 euros contre 17 256 euros l'année dernière.

. *Concernant la SAS SERA (détenue à 100 % par GERAL),* l'année 2018 a été caractérisée par :

Le chiffre d'affaires de la SAS SERA, contrôlée indirectement est de 11 577 267 euros contre 10 809 132 euros l'an passé, soit +7,1%, et le résultat net est de 747 133 euros contre 646 866 euros l'an passé, en progression de 15,4%.

Concernant la branche Energie (ARDATEM, TECHNISONIC) **l'année 2018 a été caractérisée par *:***

Le chiffre d'affaires net (après élimination des opérations intra-groupe) est de 59 118 567 euros contre 54 008 311 euros l'an passé, soit une augmentation de 9,5 %.
Le résultat opérationnel est de 6 034 657 euros contre 5 825 027 euros l'an passé ; il a progressé de 3,6%.

ARDATEM a fortement contribué à la progression du chiffre d'affaires et des résultats de la branche. TECHNISONIC acquise en 2017, atteint progressivement les standards de rentabilité du groupe.

- Par société, les éléments financiers sont les suivants.

. *Concernant la SAS ARDECHE APPLICATIONS TECHNIQUES D'ELECTRICITE ET DE MESURES – ARDATEM (détenue à 100% par SOTEB),* l'année 2018 a été caractérisée par :

Le chiffre d'affaires de la SAS ARDATEM, contrôlée indirectement, est de 52 203 663 euros contre 47 052 713 euros l'an passé, soit +10,9%, et le résultat de 3 845 100 euros contre 3 465 735 euros l'an passé, soit +10,9%.

. *Concernant la Société TECHNISONIC (détenue à 100% par ARDECHE APPLICATIONS TECHNIQUES D'ELECTRICITE ET DE MESURES – ARDATEM),* l'année 2018 a été caractérisée par :

Le chiffre d'affaires de la Société TECHNISONIC, contrôlée indirectement, est de 7 325 742 euros contre 7 062 275 euros l'an passé, soit +3,7% et le résultat est de 113 769 euros contre 384 838 euros l'an passé.

Autres Participations :

. *Concernant la Société ETUDE ET REALISATION D'INSTALLATIONS INDUSTRIELLES ET INFORMATIQUES, en abrégé ER3I (détenue à 49 % par GERARD PERRIER INDUSTRIE), l'année 2018 a été caractérisée par :*

Le chiffre d'affaires de la Société ER3I est de 2 473 163 euros et le résultat de -242 390 euros.
Si le pôle hydroélectricité a été satisfaisant, le pôle industrie a déçu, subissant le contrecoup d'une baisse des commandes chez un client important.

2. PERSPECTIVES DU GROUPE POUR 2019 - EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR.

2.1. Pour 2019, le Groupe GERARD PERRIER INDUSTRIE prévoit un chiffre d'affaires consolidé de l'ordre de 195 M€ et un résultat opérationnel courant dans la moyenne historique.

2.2 Les objectifs de chiffre d'affaires de la société et de ses filiales pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2019 sont les suivants (en KE) :

	CHIFFRE D'AFFAIRES (Hors élimination intra-groupe)
SA GPI	6 500
SAS SOTEB	52 000
SAS GERAL	41 000
SARL SOTEB NATIONAL ELEKTRO (SUISSE inclus)	6 400
SAS ARDATEM	58 000
SAS SEIREL AUTOMATISMES	10 000

SOCIETE SEIREL ANDORRE	600
SAS SERA	11 600
SAS IDEM INDUSTRIE	4 500
BONTRONIC GMBH	3 700
SAS TECHNISONIC	7 800

2.3. Pour 2019, la Direction attend les tendances suivantes, par pôle d'activité :

- Pôle Fabrication (GERAL, SEIREL, SERA, BONTRONIC) : Légère baisse à stabilité

-Pôle Installation-Maintenance (SOTEB, SOTEB NATIONAL ELEKTRO, IDEM INDUSTRIE) : Stabilité

-Pôle Energie (ARDATEM, TECHNISONIC) : Progression organique de l'ordre de 10%.

3. FACTEURS DE RISQUES

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

La Direction précise que la société n'a pas de facteurs spécifiques de risques liés à la nature de ses activités, notamment sur le plan juridique. Toutefois, nous rappelons que nous exerçons de manière habituelle sur des sites industriels classés (chimie, pétrochimie, nucléaire notamment) des prestations pour le compte de l'exploitant.

3.1 Les risques liés aux activités industrielles

- Document unique

Conformément à la loi et pour l'ensemble de nos activités, un document unique récapitulant les risques des entreprises industrielles du Groupe est élaboré et fait l'objet d'un suivi permanent permettant de définir et mettre en œuvre les actions correctives prioritaires.

- Respect de la réglementation relative aux risques industriels et environnementaux

Ce respect repose sur l'engagement affiché de la Direction du Groupe qui considère que sa plus grande richesse est l'HOMME. De ce fait la Sécurité, la Santé, l'Environnement et la Qualité sont l'objet de préoccupations permanentes du Groupe.

Le budget attribué aux actions de formation pour ces aspects est conséquent, et un soin particulier est apporté dans le choix des modules et des organismes chargés de les mettre en œuvre auprès de nos équipes.

Le maintien des compétences des Hommes est la base de notre maîtrise des risques. Mais nous nous devons d'accompagner cette démarche par la mise en place d'organisations structurées fonctionnant dans une démarche d'Amélioration Continue, que nous avons choisi de faire valider par des certifications.

Ainsi nous bénéficions de :

. La certification ISO 9001 version 2015, pour l'ensemble des activités (prestations de services et fabrication).
. La certification MASE (Manuel d'Amélioration de la Sécurité des Entreprises) pour toutes les agences SOTEB ainsi que pour les sociétés ARDATEM, SEIREL et IDEM.
. La certification CEFRI (Comité français de certification des Entreprises pour la Formation et le suivi du personnel travaillant sous Rayonnements Ionisants), concernant les sociétés TECHNISONIC et IDEM.
. La qualification UTO (Unité Technique Opérationnelle – EDF), concernant les sociétés ARDATEM, IDEM, et TECHNISONIC.
. La qualification QUALIANOR (Certification Radio Protection Entreprises Intervenantes au sein des INB/INBS).
. La certification OHSAS 18001 pour TECHNISONIC (Occupational Health and Safety Assessment Series-Standard UK du management de la sécurité).
. La qualification QUALIFELEC couvrant l'ensemble de SOTEB pour la conception, l'étude et la réalisation, dans tous locaux et emplacements, de travaux d'installations d'équipements électriques, mention Automatisme.
. La certification APSAD I7 – F7 couvrant l'ensemble de SOTEB et ARDATEM pour les activités d'Installation et de Maintenance en Détection Incendie.
. La certification QUALIFOUDRE couvrant SOTEB Bourg En Bresse pour des installations de niveau complexe.
. La certification ISO 50001 (Management de l'Energie) pour SOTEB et ARDATEM.

Sous l'autorité des Directions de Divisions avec l'appui d'une expertise Groupe, plusieurs Responsables QSSE assurent l'animation du système, le respect de nos procédures et par conséquent le maintien de l'ensemble de ces Certifications et Qualifications.

Nous nous inscrivons dans une démarche très active en matière de protection de l'Environnement. GERAL a mis en place depuis plusieurs années l'ensemble des exigences relatives à la Directive RoHS (Restriction de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques). GERAL garantit un haut niveau de maîtrise de ses fabrications ROHS et veille au maintien de sa certification de Niveau 3 (la plus élevée) auprès du SNESE (Syndicat des fabricants électroniques).

En parallèle, la certification ISO 14001 (Système de Management Environnemental) obtenue par GERAL continue d'être un excellent outil d'Amélioration pour la maîtrise et le suivi de nos impacts environnementaux.

Notre école interne de formation ANTA basée à Bourg Saint Andéol (Ardèche) met également l'accent sur le respect de la réglementation pendant la vie professionnelle pour chaque salarié.

3.2 Risques pays

Les sociétés ne s'approvisionnent pas dans des pays à risque pour leurs achats.

3.3 Risques d'espionnage industriel

Le Directoire veille au respect du principe de confidentialité par l'ensemble des salariés du Groupe et prend toutes les précautions nécessaires pour maîtriser le risque d'espionnage industriel.

3.4 Risques numériques

Les activités du Groupe, ses savoir-faire et plus largement ses relations avec l'ensemble des parties prenantes (clients, fournisseurs etc…) dépendent d'un fonctionnement de plus en plus dématérialisé et numérique. Ce fonctionnement s'appuie sur des systèmes d'information et de réseaux de communication interdépendants.
Cette transformation numérique poursuivie par le Groupe accentue son exposition aux risques liés à la confidentialité des données et la disponibilité des systèmes et applications informatiques. En matière de confidentialité des données, le renforcement des attentes et exigences de protection ajoute à ces risques celui de la non-conformité réglementaire.
L'ensemble de ces risques augmente en intensité du fait de la sévérité et de la fréquence des attaques numériques (risques cyber, piratage des données …). Ces attaques peuvent avoir des impacts très larges sur l'activité industrielle (production) et l'image du Groupe (usurpation d'identité, diffusion de fausses informations).
Ce contexte en constante et rapide évolution requiert de renforcer de façon continue les dispositifs du Groupe en matière de prévention, de surveillance et de capacité de réaction dans les domaines et activités prioritaires.
Ainsi, la protection des données et des applications informatiques du Groupe fixe les règles fondamentales d'identification des enjeux de Sûreté Numérique et de traitement des risques associés.
Le Service en charge de la Sûreté Numérique, rattaché à la DSI, s'appuie sur des ressources dédiées.
Il anime et contrôle le déploiement de cette politique à partir d'une évaluation des risques régulièrement mise à jour en fonction de l'évolution des menaces.

3.5 Risques financiers

3.5.1 Risque de change

Les sociétés du Groupe achètent et vendent en Euros à 95%.
Les 5% de devises restantes se répartissent entre des US Dollars et des Francs Suisses. Les sociétés supportent peu de risque de change, car au cours de l'exercice, les dépenses décaissées en devise étrangère consomment les devises encaissées lors des ventes.

3.5.2 Risque d'irrécouvrabilité

L'entrée en relation d'affaires avec un nouveau client fait l'objet d'une cotation préalable auprès de la SFAC.
Par la suite, chaque client est mis sous surveillance SFAC.
Ainsi la majeure partie des créances bénéficie d'une assurance insolvabilité. Le taux d'irrécouvrabilité des créances clients est sur les 10 dernières années proche de 0%.

3.5.3 Risque de liquidité

Le Groupe a procédé pour le compte de ses filiales à une revue spécifique de leur risque de liquidité, et elle considère qu'elles sont en mesure de faire face à leurs échéances à venir.

3.5.4 Risque lié à l'activité

La quasi-totalité des salariés du Groupe est embauché en CDI.
Les sociétés opérationnelles disposent, pour faire face à la fluctuation de leur activité tout au long de l'année (à la hausse comme à la baisse) de main d'œuvre intérimaire.
En cas de baisse brutale de l'activité liée notamment à la conjoncture, le volant d'intérimaires permet d'accompagner une baisse significative sur la plupart de nos marchés.

3.6. Risque homme-clé

Le Groupe est organisé en entités opérationnelles autonomes.
Chaque entité est dirigée par un directeur de société, ou de division.
Chaque directeur, assisté de responsables de divisions, bénéficie d'une autonomie dans la gestion au quotidien des affaires.
Au niveau de la gouvernance et notamment du Directoire, celui-ci est composé de 2 membres, un Président et un Vice-Président également Directeur Général, qui ont statutairement les mêmes pouvoirs. De plus, la Présidence est tournante, ce qui signifie que chaque année, le Président et le Vice-Président permutent dans leur fonction.
Ainsi, cette organisation d'une Direction Générale (Directoire) qui repose sur deux têtes ainsi que celle des entités opérationnelles qui elles-mêmes reposent sur plusieurs têtes (directeurs, responsables de division), sont de nature à limiter le risque lié au départ ou disparition d'hommes-clés.

3.7. Risque d'intégration des sociétés acquises

Le Groupe réalise fréquemment des croissances externes (6 acquisitions ces 10 dernières années).
Ces sociétés acquises ont toutes été intégrées dans le groupe avec succès.
Les sociétés sont le plus souvent des acquisitions à taille humaine (3 à 5 millions d'euros de chiffres d'affaires, effectifs de 30 à 50 salariés).
La Direction veille, lors de chaque acquisition, à mettre le personnel dans les meilleures conditions de travail, grâce à une intégration progressive des méthodes, des processus et de la culture du groupe.

4. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNET ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE RELATIVE A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Pour assurer la qualité et la fiabilité des informations financières et comptables qu'il produit, le Groupe s'appuie principalement sur un ensemble de principes et de normes comptables, et sur un système de reporting comptable et de gestion cohérent, dont les données sont uniques et alimentent à la fois la consolidation globale du groupe et les analyses par entité sous la responsabilité des directions opérationnelles.
Les procédures de contrôle interne mises en place par votre Société ont pour but de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité des filiales et sous-filiales et les risques d'erreur ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Le contrôle interne mis en place au sein du Groupe repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

4.1 Organisation générale du contrôle interne

4.1.1 Les acteurs

a) Les acteurs internes

Le Directoire, le Directeur des Comptabilités, le Directeur Administratif et de Gestion, le Conseil de Surveillance et le Comité d'Audit.

Au surplus, chaque société du Groupe dispose de son propre service comptable qui est supervisé par le Directeur des Comptabilités du Groupe, expert-comptable diplômé. Le Directeur des Comptabilités du Groupe a la responsabilité de l'exactitude des comptes vis à vis du Directoire qui rend compte au Conseil de Surveillance.

Les procédures internes de contrôle et d'autorisation sont assurées par :

. La mise en place de programmes de contrôle au niveau du Directoire.

En début d'année est établi un budget de chiffre d'affaires et de marge de production par filiale et sous-filiale.

Tous les mois, chaque filiale et sous filiale arrête un compte d'exploitation y compris au niveau des divisions et des sections sous la supervision du Directeur Administratif et de Gestion du Groupe et du Directoire.

Tous les trimestres, il est présenté au Conseil de Surveillance un rapport d'activité et une situation de chaque filiale et sous-filiale.

Les données comptables et budgétaires trimestrielles sont examinées et analysées avec les services comptables de chaque filiale et sous-filiale.

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les responsables des différentes divisions des filiales et sous-filiales au cours desquelles sont effectuées des revues budgétaires et des revues stratégiques (annuellement et autant que de besoin en cours d'année). Les programmes d'investissement et la stratégie commerciale sont définis avec les responsables des divisions et des filiales et sous-filiales, et décidés par le Directoire avec autorisation, le cas échéant, du Conseil de Surveillance.

La Société assure, dans le cadre de sa direction juridique et en collaboration avec ses conseils habituels, le traitement des dossiers et/ou contentieux des filiales et sous-filiales susceptibles de générer des risques significatifs.

. La mise en place de procédures de contrôle au niveau opérationnel ;

Le contrôle interne est effectué au moyen de méthodes adéquates définies par le Directoire et précisées en détail pour chaque activité. Ces méthodes sont adaptées aux spécificités desdites activités.

Le Président du Conseil de Surveillance, en dehors des réunions de celui-ci, est tenu régulièrement informé de la marche du Groupe et de ses résultats ou difficultés.

Le Comité d'audit est chargé d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

b) Les acteurs externes :

– Les Commissaires aux Comptes

Ils ont une mission permanente et indépendante de vérifier les valeurs et documents comptables de la Société, de contrôler la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur, ainsi que de vérifier la concordance avec les comptes annuels et consolidés et la sincérité des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes de la Société. La Société est dotée de deux Commissaires aux Comptes, conformément à la législation qui lui est applicable. Les filiales ou sous-filiales opérationnelles françaises nomment des Commissaires aux Comptes dans le cadre des réglementations applicables.

La société recourt par ailleurs aux services des Commissaires aux Comptes conformément à la réglementation pour des interventions ponctuelles nécessitant leur expertise.

– Les prestataires extérieurs spécialisés

La Société ou ses filiales ou sous filiales ont recours, en tant que de besoin, à des prestataires extérieurs spécialisés.

4.2 Mise en œuvre du contrôle interne

4.2.1 Les procédures d'achat et de vente

- Les achats

Les sociétés travaillent régulièrement avec les mêmes fournisseurs qu'elles ont préalablement référencés. Dans ce cadre, l'ouverture de compte d'un nouveau fournisseur est de la responsabilité de la Direction du Groupe et/ou des Directeurs de division.

La procédure veille tout particulièrement à la séparation des fonctions à l'intérieur du cycle achats, de la commande au règlement de la facture et au contrôle à posteriori des comptes.

- Les ventes

La solvabilité des clients est une préoccupation permanente des sociétés du Groupe. Ainsi, de la Direction du Groupe au chargé de clientèle, des procédures rigoureuses sont appliquées.

Il en découle une sélection rigoureuse des prospects qui doivent obtenir une couverture EULER-HERMES suffisante avant toute entrée en relation. Le suivi des retards de règlement (et les relances qui en découlent) est permanent et systématique et relève de la double responsabilité de la direction administrative et de gestion du Groupe et des chargés de clientèle concernés.

4.2.2 La procédure de la gestion des stocks et des en-cours

Le Groupe dispose de trois auditeurs internes qui mensuellement auditent l'intégralité des encours des filiales et sous-filiales et rendent compte au directeur administratif et de gestion qui rend compte au Directoire. Chaque mois, sont auditées de manière exhaustive toutes les affaires en cours, avec les chargés de clientèle concernés et leur responsable hiérarchique, responsable de centre de profit. Toute anomalie est immédiatement remontée auprès de la Direction du Groupe pour analyse et traitement. Les stocks sont suivis par informatique avec un comptage physique en fin d'exercice (inventaire).

5. EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun fait marquant depuis la clôture de l'exercice n'est à signaler.

6. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que notre société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Ces dépenses sont effectuées par les filiales industrielles du Groupe.

7. Déclaration de Performance Extra-Financière

Le présent chapitre contient les informations sociales, sociétales et environnementales requises au titre de l'article L. 225-102-1 et R.225-104 du Code de commerce, modifié par l'ordonnance n° 2017-1180 et du décret d'application n° 2017-1265, ayant transposé la Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014, relative à la publication d'informations non financières.

La Déclaration de Performance Extra-Financière s'attache à détailler les risques, les enjeux, les démarches mises en œuvre et les indicateurs clés de performance que le Groupe décide de suivre pour superviser et maîtriser l'évolution de ses impacts.

Le groupe GPI a procédé à la revue de ses principaux risques extra financiers à partir de, de leur pertinence et de la gravité de leurs impacts.

Présentation des 4 risques RSE majeurs identifiés

Enjeux	**Risques**	**Indicateurs clés de performance**
Bien-être au travail	- Dégradation des conditions de santé et de sécurité des collaborateurs - Organisation insatisfaisante du travail	Taux d'absentéisme
Formation	Manque d'attractivité et non rétention des talents	Rapport du nombre de salariés formés sur le nombre de salariés ayant travaillé au moins un jour sur l'année
Lutte contre le changement climatique	Gestion insatisfaisante des sources d'émissions de GES	Emission des gaz à effets de serre par salarié ayant travaillé au moins un jour sur l'année
Paix, éthique et autres informations sociétales	Absence de politique et de prévention de lutte contre la corruption	- Eléments mis en place dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données - Eléments mis en place dans le cadre de la loi Sapin II.

Le groupe GPI a rattaché 4 objectifs de développement durable, parmi les 17 définis par l'ONU, aux risques RSE majeurs identifiés.

Nous intégrons ces objectifs dans notre chaine de valeur. Ils sont implémentés au sein des sociétés incluses dans notre périmètre de consolidation (cf. §8.4 note méthodologique).

7.1. Modèle Affaires

Le modèle affaire a été validé par la Direction Générale du groupe.
Le groupe GPI a comme cœur de métier la conception, la réalisation, l'installation et la maintenance d'équipements électriques, électroniques, d'automatismes et d'instrumentation.
Nos métiers et nos pôles d'expertise sont présentés dans les pages précédentes de ce présent rapport.
Notre gouvernement d'entreprise est présenté au sein des pages précédentes du présent rapport.

« L'humain est la première énergie de l'entreprise ». Cette idée directrice est au cœur de notre stratégie.
En effet, le Groupe s'est construit jour après jour par la passion, la créativité, et l'investissement de ses collaborateurs.
Le même esprit d'entreprise anime aujourd'hui nos équipes autour de valeurs fortes partagées au quotidien et qui font la cohésion du Groupe :

- l'écoute et le respect
- la disponibilité, la réactivité, et la flexibilité au service de la performance du client
- l'autonomie des équipes
- le choix de la juste technologie

Ces valeurs caractérisent le positionnement différencié du Groupe Gérard Perrier Industrie auprès de ses clients.
Notre groupe travaille avec une volonté d'efficience de ses moyens matériels et financiers.
Notre santé financière est démontrée par une position de trésorerie nette de tout endettement. Nous pouvons ainsi investir sereinement dans l'avenir. Nous demeurons indépendants et maître de nos choix ainsi que de notre stratégie.
Ainsi, nos investissements sont raisonnés et éclairés dans une stratégie de croissance sur le long terme. Nous finançons sereinement le développement de notre groupe.

L'ensemble de nos ressources nous permet d'apporter à nos clients la valeur ajoutée qu'ils peuvent attendre d'un partenaire d'excellence.
Nous sommes implantés en France ainsi qu'en Europe et nous accompagnons nos clients dans le monde entier.

7.2. Informations environnementales, sociales et sociétales

Dans un secteur caractérisé par une forte concurrence, la politique des ressources humaines du groupe se doit d'anticiper et d'accompagner les évolutions en matière d'emploi et d'employabilité. La philosophie sociale du groupe place l'épanouissement des Hommes au cœur de l'efficacité économique de l'entreprise et en fait sa première énergie.

Effectifs (CDI+CDD) total et répartition par sexe, âge et zone géographique

	Au 31.12.2018		Au 31.12.2017		Variation	
	Effectifs	Répartition %	Effectifs	Répartition %	En nbr	%
Total Groupe*	**1621**	**100%**	**1419**	**100%**	**+202**	**+14%**
Dont France	1556	96%	1363	96%	+193	+14%
Dont Suisse	65	4%	56	4%	+9	+16%

** Effectifs hors alternants, hors Bontronic et Seirel Andorre*
** Technisonic est intégrée dans le périmètre 2018*

	Au 31.12.2018		Au 31.12.2017		Variation	
	Effectifs	Répartition %	Effectifs	Répartition %	Effectifs	%
Total Groupe*	**1621**	**100%**	**1419**	**100%**	**+202**	**+14%**
Dont hommes	1449	89%	1266	89%	+183	+14%
Dont femmes	172	11%	153	11%	+19	+12%

** Effectifs hors alternants, hors Bontronic et Seirel Andorre*
** Technisonic est intégrée dans le périmètre 2018*

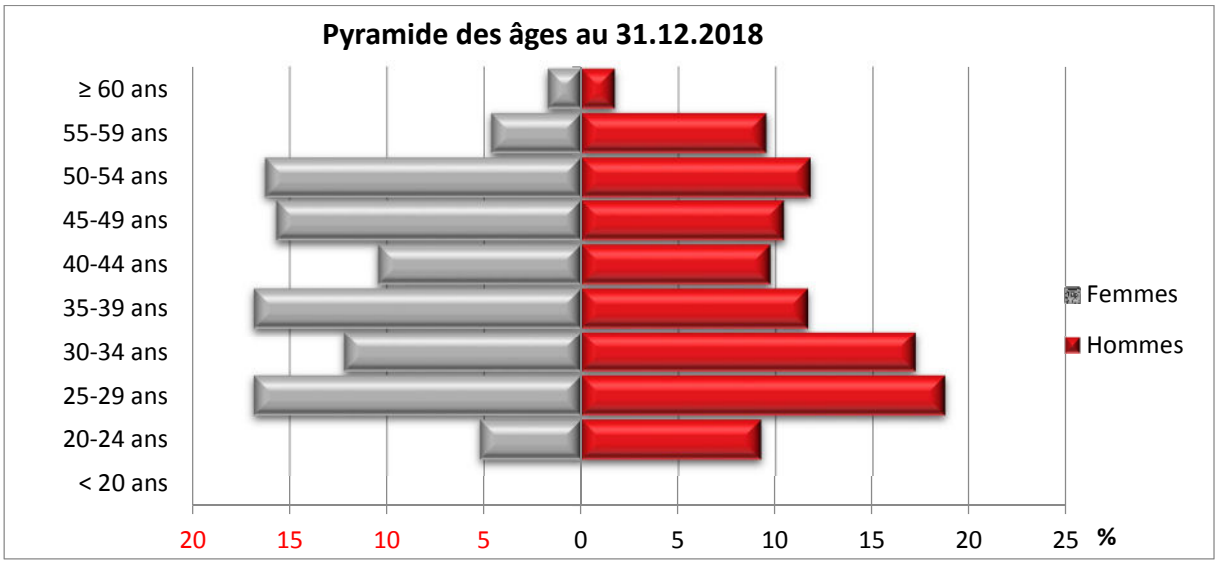

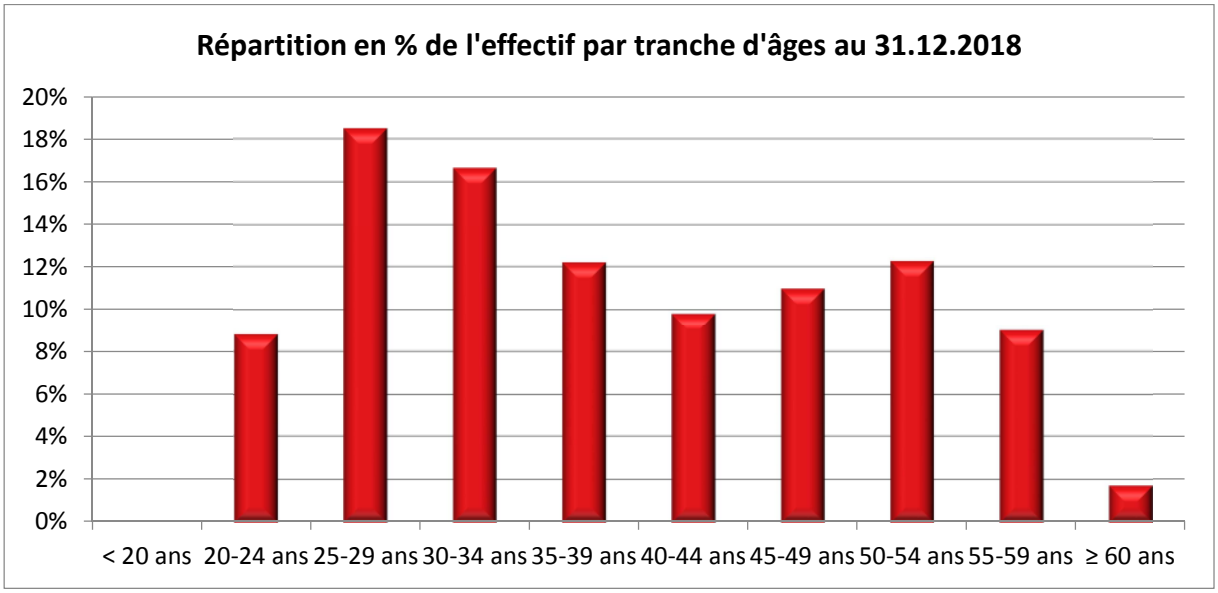

Les embauches et les licenciements

	Effectifs au 31.12.2017	Effectifs au 01.01.2018 Intégration Technisonic	Entrées CDI 2018	Entrées CDD 2018	Sorties 2018**	Effectifs au 31.12.2018
Total Groupe*	**1419**	**1508**	**305**	**76**	**268**	**1621**
Dont France	1363	1452	288	76	260	**1556**
Dont Suisse	56	56	17	0	8	**65**

** Effectifs hors alternants, hors Bontronic et Seirel Andorre.*
Au 01/01/2018 intégration dans le périmètre de publication de la société TECHNISONIC, 89 CDI.
*** Les sorties comptabilisent les CDI et les fins de CDD même en cas de transformation en CDI.*

Les motifs de départ sont les suivants :

	Nombre	%
Démissions	108	40,30 %
Licenciements	16	5,97 %
Fin de CDD**	87	32,46 %
Ruptures conventionnelles	30	11,19 %
Départs volontaires (retraite)	12	4,48 %
Fin de période d'essai CDI	14	5,22 %
Divers*	1	0,37 %
Total	**268**	**100 %**

** Fin de contrat Suisse*
*** dont 38 transformés en CDI*

Le turnover est le suivant (sur 3 ans) :

Un turnover sous sa forme brute n'est en aucun cas synonyme de difficulté à fidéliser les salariés, c'est un indice qui permet de mesurer un "taux de perturbations" (flux sortants et entrants) consommant de la ressource organisationnelle à l'entreprise.

Notons que les alternants (contrats d'apprentissage et de professionnalisation) ne sont pas traités dans cette statistique.

Un turnover "maison" que nous appellerons "subi" a donc été élaboré afin de suivre plus finement ce que nous pouvons qualifier de « taux d'échec » à la fidélisation/intégration de nos collaborateurs.

Les formules de calcul retenues sont les suivantes :

Formule turnover "académique" = (entrées + sorties) / 2 / effectif en début de période observée * 100 (incluant CDI, CDD)

Formule turnover "subi" = sorties uniquement en CDI / effectif en début de période observée * 100

	2016	2017	2018
Entrées CDI + CDD	191	269	381
Entrées uniquement CDI	149	190	305
Sorties CDI + CDD	176	188	268
Sorties uniquement CDI (hors retraite)	124	127	169
Effectif début de période (hors alternants)	1324	1339	1508

	2016	2017	2018
Turnover Académique	13,86%	17,06%	21,52%
Turnover Subi	9,37%	9,48%	11,21%

Mesure d'égalités Hommes – Femmes

Chaque société du groupe concernée par cette mesure a mis en place un plan d'actions fixant les objectifs à atteindre sur ce sujet.

Les objectifs sont les suivants :

- dans la mesure du possible favoriser la mixité des embauches.
- diminuer l'écart de formation entre les hommes et les femmes.
- réduire l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes.

Dialogue social

Mensuellement, chaque société du groupe organise des réunions du comité d'entreprise et une réunion des délégués du personnel. Par ailleurs des communications sont régulièrement faites via les panneaux d'affichage sur site. Enfin le Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail, qui se réunit au minimum tous les trimestres, contribue également au dialogue social. Conformément aux obligations légales, le Comité d'entreprise et le Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail sont remplacés progressivement par les Comités Sociaux Economiques.

Par ailleurs, comme la loi le lui oblige, le groupe a établi pour les sociétés concernées un plan d'égalité hommes-femmes.
Enfin, le groupe a procédé à la mise en place de l'élection d'un représentant des salariés au Conseil de surveillance. En date du 18 octobre 2018, deux salariés ont été élus : une en tant que représentante titulaire et l'autre en tant que représentant suppléant.

Accords collectifs

Hormis les accords collectifs qui s'imposent au groupe, par l'intermédiaire des conventions collectives, il existe deux accords collectifs en vigueur dans le groupe portant sur la réduction du temps de travail pour les sociétés IDEM INDUSTRIE, SNE.
Il existe également depuis 2016 pour la société SERA un accord portant sur la durée du travail.
Par ailleurs, un accord portant sur l'égalité entre les hommes et les femmes a été établi au sein de la société GERAL en 2016 pour une durée de 3 ans.
Aucun accord collectif n'a été signé en 2018.

Mesures prises en faveur de l'emploi et l'insertion des personnes handicapées

Sur l'année 2018, le groupe a employé 47 salariés reconnus travailleurs handicapés dont 6 en intérim. Par ailleurs le groupe, dès que cela est possible, a recours à des ateliers protégés notamment pour des travaux de prestation (achat fournitures, prestation de ménage et d'entretien des espaces verts).

Société	Nombre de travailleurs handicapés en 2018	Nbr d'unités bénéficiaires issues de la sous-traitance en 2018
SOTEB	12	0,17
SOTEB NE	2	0
IDEM	1	0,08
ARDATEM	19	0,79
GERAL	7	0,11
SERA	1	0,16
SEIREL	2	0
TECHNISONIC	2	0
GPI Holding	1	0,04
TOTAL	**47**	1,35

Le groupe sensibilise depuis plusieurs années ses managers sur le recrutement et l'insertion de personnes en situation de handicap. Nous observons l'évolution suivante :

	2018	2017	2016	2015	2014
Nbr de travailleurs handicapés employés dans l'année au sein du groupe	**47**	**43**	**40**	**34**	**33**

7.3. Présentation des enjeux du groupe

7.3.1. Bien-être au travail

Promotion interne

Depuis toujours, la promotion interne est l'un des points clés de la réussite du Groupe.
Miser sur nos collaborateurs et leur permettre d'accéder progressivement à des fonctions à responsabilité est un levier de motivation et de performance que nous mettons en application à tous les niveaux hiérarchiques de l'entreprise. Nous conservons le plus durablement possible les compétences en interne et ainsi capitalisons l'expérience et les savoirs. Aujourd'hui tous nos responsables sont issus de cette promotion interne et sont les meilleurs ambassadeurs de notre politique RH.

Absentéisme

Le groupe se soucie du bien-être au travail de ses collaborateurs. Nous mettons en place un management de proximité des équipes afin de permettre un épanouissement professionnel des salariés.
Nous identifions donc le taux d'absentéisme comme un indicateur de bien-être au travail et de qualité de notre politique RH déployée au sein des sociétés qui compose notre groupe.

Formule du taux d'absentéisme = (nombre de jours de travail perdus / nombre de jours de travail théoriques) X 100
Le nombre de jours de travail perdus correspond aux nombres de jours ouvrés d'arrêt maladie et aux nombres de jours d'arrêt pour accident.

Pour chaque société, le détail des absences selon les rubriques taux d'absentéisme, nombre de jours de maladie et nombre de jours d'accidents est le suivant :

		2015	2016	2017	2018
POLE INDUSTRIE					
SOTEB	Taux Absent.	2,97%	3,09%	3,18%	2,54%
	Jours maladie	3130	3647	3808	2960
	Jours accidents	640	336	280	329
SNE	Taux Absent.	3,10%	0,67%	2,23%	1,19%
	Jours maladie	144	44	128	71
	Jours accidents	90	12	94	35
IDEM	Taux Absent.	2,15%	2,70%	1,40%	3,63%
	Jours maladie	240	328	152	428
	Jours accidents	22	5	0	36
POLE CONSTRUCTEUR					
GERAL	Taux Absent.	3%	2,99%	3,44%	3,35%
	Jours maladie	1605	1680	2249	2471
	Jours accidents	16	44	116	12
POLE ENERGIE ET NUCLEAIRE					
ARDATEM	Taux Absent.	2,51%	2,82%	2,97%	3,91%
	Jours maladie	3445	4028	4273	6451
	Jours accidents	20	9	132	125
TECHNISONIC	Taux Absent.	s/o	s/o	s/o	1,20%
	Jours maladie	s/o	s/o	s/o	234
	Jours accident	s/o	s/o	s/o	47
POLE SPECIALISTES					
SEIREL	Taux Absent.	1,89%	3,45%	3,98%	2,60%
	Jours maladie	170	356	458	320
	Jours accidents	10	0	0	0
SERA	Taux Absent.	2,95%	2,72%	3,81%	3,64%
	Jours maladie	641	513	831	806
	Jours accidents	0	65	6	44
HOLDING					
GPI	Taux Absent.	0,27%	0,82%	2,27%	1,22%
	Jours maladie	15	49	137	85
	Jours accident	0	0	0	0

Hors filiales étrangères : Suisse, Soteb Siège, Bontronic et Seirel Andorre

Santé et sécurité

L'homme est la première ressource de l'entreprise, nous plaçons la sécurité avant tout.
Au sein des sociétés du groupe, tout nouveau salarié (intérimaire compris) est informé des règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans l'entreprise. Au cours de la formation du nouvel entrant, celui-ci reçoit un livret d'accueil récapitulant notamment les règles fondamentales. Il est sensibilisé aux conditions d'emploi dans l'entreprise notamment au port des EPI (Equipement de Protection Individuelle) et à la nécessité de travailler en sécurité. Des formations spécifiques aux risques sont d'ailleurs délivrées régulièrement.
Chaque établissement du groupe possède un salarié gérant directement les domaines Qualité Santé Sécurité Environnement (QSSE). Ce référent QSSE est le garant de la politique du groupe et des exigences réglementaires. Il gère les actions correctives et préventives. Il peut notamment arrêter toute activité pouvant mettre en danger un collaborateur, et propose une solution alternative. Il diffuse périodiquement les indicateurs d'accidentologie.
Le Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail se réunit plusieurs fois par an (trimestriellement au minimum) pour veiller aux conditions de sécurité des salariés. Conformément aux obligations légales les Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail sont remplacés progressivement par les Comités Sociaux Economiques.
L'accidentologie se répartit comme suit sur les trois dernières années :

	2018*	2017	2016
Nombre d'accident du travail avec arrêt	25	23	18
Nombre de journées perdues	349	723	547
Taux de fréquence (a)	9,94	10,01	8,05
Taux de gravité (b)	0,14	0,31	0,24
Nombre d'accident du travail mortel	0	0	0

(a) Nombre d'accidents du travail avec arrêt par millions d'heures travaillées
(b) Nombre de jours d'arrêt de travail par milliers d'heures travaillées
Hors Suisse, Bontronic et Seirel Andorre
**Intégration de Technisonic dans la statistique en 2018.*

Par ailleurs, le groupe a eu connaissance de cinq maladies professionnelles déclarées en 2018 concernant 3 salariés : deux sur ARDATEM et SOTEB, ainsi qu'une sur Soteb National Elektro (SNE).
En outre, le groupe n'a signé aucun accord avec les organisations syndicales ou le comité d'entreprise en matière de santé et sécurité au travail.

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des utilisateurs

Le Groupe applique la norme C18510 (opérations sur les ouvrages et installations électriques dans un environnement électrique – prévention du risque électrique).
Cette norme définit l'ensemble des règles de sécurité liées aux travaux électriques et définit également les formations et habilitations électriques nécessaires pour que chaque salarié travaille en sécurité et que les entreprises clientes réceptionnent des installations conformes et sûres.

7.3.2. Formation

Le Groupe Gérard Perrier Industrie emploie aujourd'hui plus de 1620 salariés.
Le cadre de vie exceptionnel qu'offre la région d'implantation du Groupe, associé à une politique de ressources humaines dynamique ont permis à GPI de séduire des collaborateurs de valeur.
Pour répondre aux besoins de notre croissance, le Groupe a construit sa stratégie RH sur les fondamentaux suivants : recrutement de jeunes talents, formation et développement des compétences, promotion interne.
Majoritairement jeunes, les collaborateurs GPI disposent également d'un bon niveau de formation : les BAC+2 à BAC+5 représentent en moyenne 70% de nos recrutements chaque année. Par ailleurs, afin de répondre à des besoins toujours croissants de ressources dans l'environnement du nucléaire, nous avons créé notre propre école interne. Nous y formons chaque année une quinzaine de jeunes sur des parcours techniques métiers adaptés à nos activités et référencés sur le Répertoire Spécifique.
La formation de nos salariés est également un axe stratégique de développement pour notre Groupe. Afin d'accompagner la progression de nos équipes techniques et de préserver notre compétitivité, nous consacrons chaque année à la formation entre 4 et 5% de la masse salariale. Le développement des compétences est une préoccupation quotidienne car en faisant évoluer et progresser ses collaborateurs, le Groupe se donne les moyens de répondre à leurs aspirations professionnelles (techniques et métiers) et de favoriser leur sentiment d'appartenance.

Investir dans la formation

Le développement des compétences professionnelles est valorisé par le biais d'une dynamique interne de formation. Chaque année, un plan de formation est défini pour l'ensemble des catégories de personnel et porte principalement sur des dépenses de formations techniques/outils, de recyclages (i.e de remise à niveau et de reconversion), d'habilitations et de langues étrangères.

	2018	2017	2016	2015	2014
Nombre d'heures de formation*	48 080	37 874	32 057	31 288	26 610
Nombre de personnes formées*	1 395	1 205	1 062	1 042	916
Montant des dépenses de formation en K€ (coût pédagogique + salaires chargés) *	2 701 K€	2 082 K€	1 718 K€	1 676 K€	1 353 K€
Rapport du nombre de salariés formés sur le nombre de salariés ayant travaillé au moins un jour sur l'année *	76 %				

*Hors Bontronic, Seirel Andorre, hors alternant et coût de l'alternance.

2018 est une année record pour le Groupe en matière de formation avec 2,7 M€ investis dans le développement des compétences de nos salariés et le maintien de leur employabilité. Plusieurs facteurs expliquent cette hausse des dépenses :

- L'intégration de la société Technisonic en 2018 avec 62 salariés formés sur 5 923 heures représentant une dépense de 331 315€.
- L'augmentation du nombre de personnes formées avec 190 salariés de plus qu'en 2017, dont 62 au sein de la société Technisonic.
- L'augmentation du nombre d'heures de formation avec 10 226 heures de plus qu'en 2017, dont près de 6 000 via Technisonic.
- L'augmentation des formations réglementaires liées d'une part à la périodicité des recyclages de ces formations (tous les 3 ou 5 ans) et d'autre part à l'augmentation des effectifs sur les activités nucléaires qui nécessitent plusieurs formations réglementaires pour pouvoir rentrer et travailler sur les centrales EDF.
- Les dépenses en formations techniques sont globalement en légère progression.

Notre Académie : l'ANTA

Notre élément différenciant porteur de valeur ajoutée d'aujourd'hui et de demain est l'ANTA.
L'Académie du nucléaire et des techniques appliquées (ANTA) est une école interne au Groupe GPI destinée aux professionnels du secteur nucléaire. Chaque année, différents cursus de professionnalisation sont proposés aux nouveaux embauchés ainsi qu'aux techniciens du nucléaire afin de maintenir et/ou de développer leurs compétences.
Ce centre de formation est un outil polyvalent essentiel car il permet d'améliorer le niveau de compétence des équipes et de garantir au client une excellente qualité de service. Pour les salariés comme pour les candidats à l'embauche, le dynamisme de l'ANTA est un facteur d'attractivité. Il apporte la preuve de l'intérêt que l'entreprise accorde à la formation et à l'évolution de chacun.
Le centre constitue un support technique pour notre groupe auquel il est totalement intégré. Il permet notamment d'analyser des retours d'expérience et les exploiter dans le cadre de la démarche d'amélioration continue.
Signe tangible du professionnalisme de notre groupe, la polyvalence de l'ANTA lui permet de conforter sa notoriété auprès de ses clients, mais aussi des décideurs locaux et nationaux comme en témoigne la visite du Premier ministre accompagné de deux ministres en mars 2015.
L'ANTA propose 10 à 12 cursus différents (du niveau Bac Pro au niveau Ingénieur) alternant théorie, pratique sur des outils pédagogiques et formation terrain.
Le centre dispense des formations techniques spécifiques pour le secteur du Nucléaire en répondant aux attentes de l'exploitation qui sont remontés par le service QRSSE/Formation central. Même si ce n'est pas sa vocation première, l'ANTA intervient également en externe, pour former des jeunes entrants d'EDF dans certains métiers techniques très pointus dans le domaine des automatismes en centrale nucléaire. À ce titre, l'ANTA opère en qualité de prestataire de formation partenaire pour le compte d'EDF.

Nos formations s'adressent à toutes les forces de notre groupe :

- Chargés d'affaires
- Chargés de surveillance
- Chargés d'essais
- Chefs de projets
- Techniciens et Préparateurs
- Électriciens, automaticiens, instrumentistes, robinetiers habilités et formés au nucléaire
- Ingénieurs Etude et Conduite de projets

Le centre ANTA propose des outils pédagogiques au plus proche du terrain.

Chaque année, de nouvelles promotions intègrent notre groupe au travers du dispositif ANTA. L'objectif est simple : faire de ces stages et alternances au sein du Groupe une réussite partagée et ainsi intégrer sur du long terme de nouveaux collaborateurs.
Nous formons nos ressources de demain et la valeur première clé de notre groupe : l'Homme.

Apprentissage et alternance

Pour accompagner notre développement, nous avons misé depuis plusieurs années sur la formation et l'intégration de jeunes en alternance et en stage de fin d'études.

Chaque année, 20 à 25 alternants sont accueillis au sein de l'ANTA. Depuis la première promotion d'alternants qui a démarré en septembre 2008, l'ANTA a formé quelques 200 personnes, tous cursus confondus. L'ANTA n'a pas de formateurs à temps plein car ce sont tous des référents techniques qui travaillent sur le terrain, aux côtés des équipes de notre groupe.

Nous avons également développé de forts partenariats avec les différents centres d'apprentissage et les écoles de nos régions d'implantation pour nous aider à recruter.

7.3.3. Lutte contre le changement climatique

Politique générale en matière environnementale

Le métier du groupe, l'automatisme et les équipements électriques, sont peu polluants. Le groupe a toujours mené une politique de qualité et de prévention des risques pour le personnel et s'inscrit dans une démarche très active en matière de protection de l'environnement.
Chaque établissement est doté d'une structure adaptée en termes de ressources QSE, comprenant a minima un Responsable QSE et complétée si besoin d'un ou plusieurs techniciens. En 2017, les sociétés SOTEB, GERAL, SERA, SOTEB NATIONAL ELEKTRO ont été certifiées ISO 9001 version 2015 et les sociétés ARDATEM, IDEM et SEIREL ont obtenu leur certification en 2018. De plus, notre filiale GERAL, la plus exposée en matière d'environnement, répond depuis plusieurs années à l'ensemble des exigences relatives à la Directive RoHS (Restriction de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques). GERAL garantit un haut niveau de maîtrise de ses fabrications RoHS et veille au maintien de sa certification de Niveau 3 (la plus élevée) auprès du SNESE (syndicat des fabricants électroniques).

En parallèle, la certification ISO 14001 (Système de Management Environnemental) obtenue par GERAL le 11 juillet 2008 et renouvelée dernièrement en 2017 (sous la version 2015) continue d'être un excellent outil d'amélioration pour la maîtrise et le suivi de ses impacts environnementaux.
Enfin, depuis le second semestre 2015, les sociétés SOTEB et ARDATEM ont engagé des démarches visant la mise en place d'un Système de Management de l'Energie répondant aux exigences de la norme ISO 50 001. Ces démarches ont été couronnées de succès puisque la société SOTEB a obtenu la certification le 24/05/2016 et ARDATEM le 03/06/2016. Il s'agit pour ces sociétés de répondre non seulement à leurs obligations réglementaires mais également à travers cette certification ISO 50 001 de s'inscrire dans une dynamique forte vis-à-vis de leurs clients en les accompagnant dans leur propre démarche d'optimisation énergétique.

Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

La Direction du groupe considère que sa plus grande richesse est l'Homme. De ce fait la sécurité, l'hygiène, l'environnement et la qualité sont l'objet de préoccupations permanentes du groupe. Un budget important est attribué chaque année aux actions de formation pour ces aspects (techniques, formations à la Directive RoHS, à la sécurité et sûreté nucléaire, aux risques chimiques, ISO 50001, …), et un soin particulier est apporté dans le choix des modules et des organismes chargés de les mettre en œuvre auprès de nos équipes. En 2018, le groupe a consacré près de 742 K€ (coûts pédagogiques + salaires chargés) représentant plus de 12 657 heures de formation.

Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et de pollutions

Le maintien des compétences des Hommes est la base de notre maîtrise des risques. Mais nous nous devons d'accompagner cette démarche par la mise en place d'organisations structurées fonctionnant dans une démarche d'amélioration continue.
Dans chaque agence, sous l'autorité du Directeur de Divisions et avec l'appui d'une expertise groupe, les responsables QSE assurent l'animation du système et le respect de nos procédures. De surcroît, nos investissements en matériels de protections collectives et individuelles sont autant de facteurs contributifs à la réduction des risques inhérents à nos activités.

Consommations des ressources naturelles / Prévention et gestion des déchets

La majorité des activités du groupe se déroule sur les sites de nos clients, ce qui limite considérablement l'empreinte environnementale devant être gérée par le biais de procédures internes. Nous nous conformons aux exigences souvent fortes de nos clients majoritairement industriels et, si nécessaire, nous renforçons le dispositif prévu par l'apport de nos propres procédures. Nos activités sont faiblement impactantes sur l'environnement, seule notre filiale GERAL de par son activité d'assemblage nécessite des procédures particulières visant à encadrer les aspects environnementaux.
Les activités de fabrication de GERAL 2 sont d'ailleurs encadrées par une certification ISO 14001 depuis 2008 qui a permis d'optimiser la gestion de nos déchets ainsi que nos consommations d'énergie, et de sensibiliser le personnel à l'importance de leurs gestes au quotidien sur ces thèmes.

L'ensemble des filiales traite les différents déchets dangereux ou non dangereux (en particulier les DEEE), un prestataire récupérant régulièrement lesdits déchets. Le cas échéant, ils sont envoyés vers des centres agréés ou sont suivis jusqu'à destruction complète par le biais d'une procédure de suivi des déchets. Des actions continues sont menées sur chaque site pour limiter les déchets.
La gestion des déchets fait partie intégrante de la notion d'économie circulaire. A ce titre, les déchets type papier, verre, ferraille, déchets d'équipements électriques et électroniques font l'objet de collecte et recyclage. Le carton est compacté et recyclé.

De par notre activité, le groupe consomme peu de ressources et n'a pas recours à des matières premières de façon significative. Il n'est donc pas soumis aux contraintes locales en matière d'eau et n'a pas recours aux énergies renouvelables.

	2018	**2017**
Consommation d'eau en mètres cubes	4 263	4 230
Consommation d'électricité en Kwh	2 823 563	2 584 019
Consommation de gaz en Kwh	1 078 238	1 033 013

Les consommations d'énergies sont calculées sur la base des facturations des fournisseurs et d'estimation en cas de facturation non reçue en date de reporting, à défaut il s'agit de relevés de compteurs. Ces données ne prennent pas en compte les entités pour lesquelles ces consommations relèvent des charges locatives. Ainsi, elles concernent :

- Consommation d'eau : ARDATEM, SOTEB, SERA, GERAL, SEIREL, GPI, SNE, BONTRONIC, TECHNISONIC (hors SNE Suisse, Rothonne, IDEM),
- Consommation d'électricité : ARDATEM, SERA, GERAL, SOTEB, GPI, SEIREL, IDEM, BONTRONIC, TECHNISONIC (hors SNE, SNE Suisse et Rothonne),
- Consommation de gaz : seules les sociétés SERA, GERAL, IDEM, BONTRONIC, TECHNISONIC sont concernées.

La consommation de fuel n'est pas significative (environ 3000 litres) et concerne uniquement un réapprovisionnement au titre d'un site de GERAL ; le recours au fuel tend à disparaitre au sein du Groupe.
A titre d'exemple, afin de maitriser davantage ses dépenses énergétiques, la société GERAL s'est dotée d'équipements spécifiques, tels qu'une pompe à chaleur et d'une climatisation réversible sur certains de ses bâtiments.

Rejets de gaz à effet de serre

Aucune contrainte légale ou réglementaire n'affectant spécifiquement le groupe, ce dernier ne dispose pas à ce jour d'outils de mesure des émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, de par notre activité, l'impact de notre groupe en termes de rejet de gaz à effet de serre nous semble peu significatif. En effet, nos activités de fabrication n'entrainent pas de transformation de matière première, les émissions du scope 1 sont donc extrêmement faibles voire inexistantes. Nous pouvons malgré tout identifier les principaux postes d'émission de gaz à effet de serre pour l'ensemble du Groupe :

	2018
Emissions des gaz à effet de serre (teq CO2) *	416
Emission des gaz à effets de serre par salarié ayant travaillé au moins un jour sur l'année * (teq CO2/salarié)	0,23

**Rejet de CO2 calculé sur la base des consommations et périmètre indiqués au paragraphe « Consommations des ressources naturelles / Prévention et gestion des déchets ».*
(source : ADEME).

Néanmoins, plusieurs actions ont été engagées afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Par exemple, la liste des véhicules proposés aux salariés a été revue en tenant compte des critères suivant :

- marques françaises
- consommation de carburant
- puissance fiscale et puissance réelle
- rejets de CO_2.

Objectif de réduction de GES et adaptation aux conséquences du changement climatique

Une réflexion au niveau du groupe est menée pour construire des indicateurs de suivi sur notre flotte véhicule et établir des préconisations de conduite écoresponsable. La croissance de notre parc de véhicule électrique est un volant d'action que nous souhaiterions pérenniser. Notre objectif sera de maintenir les émissions de GES par salarié.

7.3.4. Paix, éthique et autres informations sociétales

Prévention de la corruption

Le Groupe réalisant la majorité de ses transactions en France, le risque de corruption est très limité. Néanmoins, afin de minimiser au maximum ce risque, le Groupe a mis en place des procédures de contrôle interne (sur les décaissements notamment) et le contrôle de gestion porte une attention particulière sur les achats « chantiers ».
Par ailleurs, une charte des valeurs de l'entreprise est formalisée, afin de sensibiliser les collaborateurs à la nécessité d'éthique dans les relations commerciales.
Enfin, le groupe a connaissance de la loi Sapin 2 et en tient compte dans sa politique anti-corruption.
Le processus de mise en conformité au regard de la loi est en cours. Les principes de la loi sont déjà intégrés à l'ADN de notre groupe.
Un chef de projet a été désigné. Il est sponsorisé directement par la Direction Générale du groupe. Chaque point d'étape donne lieu à un compte-rendu communiqué et validé par la Direction du groupe.

Respect des droits de l'Homme

Dans la mesure où la quasi-totalité des activités du groupe est basée en France et que le respect des droits de l'Homme est régi par la loi et la constitution du pays, le groupe respecte de facto les droits de l'Homme.

Politique de lutte contre la discrimination

Une attention particulière est portée, afin qu'aucun critère (origines, race ou religion) ne vienne interférer dans le processus de gestion des ressources humaines tel que le recrutement ou l'évolution de carrière.
Le groupe considère également comme stratégique l'intégration de jeunes en alternance et en stage en vue d'embauche afin de les former à nos métiers et nos valeurs.
Ainsi afin de renforcer sa politique de lutte contre la discrimination, le groupe a établi une charte sur les bonnes pratiques en matière de recrutement qui a été diffusée à l'ensemble des salariés susceptibles de recruter. Une partie de cette charte est pleinement consacrée au sujet de la discrimination :
« Nous nous engageons à observer une égalité de traitement des candidat(e)s et à promouvoir l'égalité des chances au sein de notre entreprise.
L'entreprise s'engage à être respectueuse de la vie privée du candidat et ne pratiquer aucune discrimination fondée sur l'origine, le sexe, l'âge, l'apparence physique, le handicap, la religion, l'orientation ou l'identité sexuelle, les opinions politiques ou toute autre distinction citée dans l'Article L 1132-1 du Code du travail.
Nous n'évaluons les candidat(e)s et ne formulons nos appréciations qu'au regard de leur savoir-faire et savoir-être, en relation avec le poste à pourvoir. Nous nous soumettons à une obligation de réserve et à un engagement de confidentialité dans le traitement des candidatures. Nous nous interdisons d'utiliser les informations que nous recevons à d'autres fins que nos actions de recrutement. »

Respect des conventions internationales

Le groupe de par ses activités principalement basées en France respecte le droit français qui découle des conventions fondamentales de l'OIT, dont notamment celles sur le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, sur l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, sur l'élimination du travail forcé et de l'abolition effective du travail des enfants.
Le Groupe lutte contre l'évasion fiscale en respectant les normes fiscales internationales dégagées par l'OCDE afin que ses transactions soient conformes aux règlementations en vigueur.

Règlement Général sur la Protection des Données

Le plan d'actions défini a été validé par la gouvernance du groupe.
Un Data Protection Officer a été désigné et les formalités réglementaires ont été réalisées auprès de la CNIL. Une adresse email spécifique a été créée.
Un support de formation et d'information est en cours de déploiement au sein du groupe ainsi qu'une charte de confidentialité liée à la manipulation des données personnelles.
Le calendrier du plan d'actions 2019 a été défini. Il est actuellement respecté.

Fournisseurs

Nous considérons nos fournisseurs comme des partenaires au quotidien de notre activité et une ressource indispensable dans notre modèle affaire pour la création de valeur.

Notre collaboration repose sur des principes fondamentaux d'intégrité et de bonne conduite réciproque :

- Notre partenariat se construit dans la durée,
- Nous formalisons nos relations professionnelles afin de gagner en clarté et en efficience,
- Leur sélection ne repose pas uniquement sur le seul critère du prix,
- Leur pérennité, la qualité des produits ou services qu'ils nous proposent, leur transparence, leur réactivité sont des critères essentiels afin de nous assurer de proposer les meilleurs produits finis et services à nos clients.

Nous disposons d'intendants qui gèrent l'entretien régulier de nos bâtiments afin de conserver une fonctionnalité optimale, des conditions de travail adéquates et un aspect extérieur conforme aux valeurs d'excellence professionnelle du groupe. Nous établissons des relations constructives avec les collectivités territoriales.
Nos sociétés et nos établissements travaillent très fréquemment avec des entreprises locales notamment : transports, conseils, second œuvre des bâtiments, restauration.
L'activité du groupe étant orientée essentiellement sur de la prestation de services, l'empreinte environnementale des activités sous-traitées est faiblement impactante. Toutefois dans le cadre des activités de l'établissement GERAL 2 les fournisseurs et sous-traitants, sélectionnés par notre service achat notamment sur les critères sociaux et environnementaux, font l'objet d'investigations lors de leur sélection puis dans le cadre de leurs livraisons afin de garantir leurs efforts constants en matière de protection de l'environnement.
De façon globale le volume d'activités sous-traitées dans le Groupe demeure faible au regard du chiffre d'affaires réalisé (2,65% en 2018). D'ailleurs, un indicateur de gestion a été mis en place pour suivre et piloter le recours à la sous-traitance.

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Le groupe, pour son développement et son activité, a fait le choix d'investir quasi intégralement en France. En conséquence l'impact territorial du groupe est localisé en France.
Notre implantation régionale et notre politique en matière de recrutement nous conduit à recruter principalement près de nos implantations régionales et/ou près des sites de nos principaux clients.
Le groupe fait appel quasi exclusivement à des fournisseurs et prestataires locaux ou nationaux.
Le groupe est également majoritairement propriétaire de ses locaux.

Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de la société notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

Le groupe s'engage dans des actions de partenariat et s'efforce de créer des partenariats forts avec les établissements d'enseignement formant les jeunes à nos métiers. A titre d'exemple, nous avons construit avec l'AFPMA et l'AFPM une relation solide et durable permettant chaque année l'intégration dans nos effectifs de jeunes formés à nos métiers. Ainsi, la taxe d'apprentissage est chaque année discutée et distribuée aux partenaires les plus dynamiques qui contribuent à la formation de nos futurs collaborateurs.

De même, depuis plusieurs années, la société ARDATEM a mis en place un partenariat avec le Lycée André Malraux basé à Montereau Fault Yonne (77) dans le but de recruter sous forme de contrat de professionnalisation des jeunes en Licence spécialisée dans la maintenance nucléaire.
Ayant de forts besoins en personnel et ne parvenant pas à recruter sur des compétences techniques de plus en plus pénuriques, la société GERAL a travaillé avec des acteurs locaux afin de trouver une solution. Un partenariat a été mis en place entre GERAL, l'agence Pôle Emploi du secteur, deux agences de travail temporaire ainsi qu'un organisme de formation, dans le but d'identifier des demandeurs d'emploi non qualifiés mais motivés à l'idée d'être formés en filerie et au montage de cartes électroniques. En 2017, huit personnes ont été sélectionnées sur les 48 demandeurs d'emploi intéressés par cette reconversion professionnelle et quatre ont été recrutées à l'issue de la formation par GERAL. Fin 2018, l'opération a été renouvelée avec le lancement de la formation de 8 nouvelles personnes motivées à se professionnaliser sur nos métiers.
Par ailleurs, le groupe participe chaque année à plusieurs forums de recrutement en France organisés par des Ecoles, Pôle Emploi, la branche de la métallurgie et des associations locales.

7.4. Note méthodologique

7.4.1. Organisation et méthode du reporting

Pour cette sixième année de publication, les données chiffrées ont été collectées auprès de différents services (Social, Qualité Sécurité Environnement, Comptabilité) et par sites et entités (France et Suisse sauf contre-indication). Les données fournies par les différents contributeurs ont ensuite été consolidées au niveau du groupe.

7.4.2. Périmètre et période du reporting

Le groupe s'entend de la société mère et des filiales consolidées par intégration globale. Ce périmètre est identique à celui de l'exercice précédent.

Les données sociales, sociétales et environnementales sont donc publiées sur un périmètre qui est conforme au périmètre et à l'exercice de consolidation comptable au 31.12.2018. Néanmoins, dès lors qu'une société entre dans le périmètre du groupe dans la période considérée, ses données sociales sont intégrées en N+1. En revanche, les données environnementales et sociétales sont intégrées dès l'année d'acquisition. La société Technisonic, ayant rejoint le groupe au 01.01.2017, ses données sociales ont été intégrées à partir de l'exercice 2018.
Deux exceptions à ces règles sont néanmoins à noter :

- la société Bontronic (représentant 1,48 % des effectifs groupe publiés), bien qu'intégrée en Août 2015, est exclue du périmètre des données sociales car l'outil de suivi des données groupe n'a pas encore été totalement déployé dans cette filiale.
- la société Seirel Andorre, dont le groupe a pris la participation exclusive en janvier 2017, est exclue du périmètre de reporting en raison de la non significativité des effectifs par rapport au total du groupe (représentant 0,37 % des effectifs groupe publiés).

7.4.3. Pertinence des indicateurs retenus

Le choix des indicateurs clés de performance a été mené par l'équipe de rédaction du rapport, à savoir la Direction Générale, les services RH et QSE ainsi que la Direction des Comptabilités.

La pertinence des indicateurs retenus s'effectue au regard des impacts sociaux, environnementaux et sociétaux de l'activité des sociétés du Groupe et des risques associés aux enjeux des métiers exercés.
Au vu des activités du Groupe, les informations suivantes n'ont pas été considérées comme applicables, et ont donc été exclues de ce rapport :

- lutte contre le gaspillage alimentaire : non concerné au regard de l'activité du Groupe. Par ailleurs, la société ne possède pas de restaurant d'entreprise.
- La lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.

7.4.4. Précisions méthodologiques

Référentiels de reporting

Pour fiabiliser le processus de reporting, le groupe a rédigé un protocole clarifiant les définitions de chacun des indicateurs sociaux et environnementaux. Il est connu des responsables environnement et RH en charge de collecter les données. Ce référentiel est mis à jour régulièrement pour prendre en compte les commentaires des contributeurs et les réajustements de définitions nécessaires.
Les informations sociétales ne sont pas formalisées de manière uniforme dans un référentiel de reporting. Elles s'appuient sur les données de suivi d'activité des différentes filiales et directions du Groupe.

Collecte et consolidation des données

La majorité des indicateurs suivis par le groupe permet de répondre aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale, telles que stipulées dans le décret 2012-557 du 24 avril 2012. Des indicateurs propres au groupe permettent entre autres d'accroître la pertinence de l'information (ex. turnover).
Après avoir été saisies par les entités, les données sociales sont collectées au niveau groupe par l'intermédiaire du progiciel SAP (et ses requêtes pré paramétrées).
La performance environnementale du Groupe est suivie sur la base d'indicateurs pertinents vis-à-vis de son activité de service et, accessoirement, de fabrication. Ils sont bâtis à partir des recommandations et principes du GRI (Global Reporting Initiative), tout en ayant été adaptés à l'activité spécifique et à la taille du groupe. Les entités transmettent à la société mère leurs données environnementales par l'intermédiaire des responsables QSE locaux via des fichiers en général standardisés au sein du groupe.
Les données sociétales sont collectées au cours de l'année lors d'entretiens et d'échanges entre les filiales et les directions centrales.

À chaque palier, les données font l'objet d'un traitement, d'une analyse par les responsables comptables, RH et QSE locaux et d'une consolidation suivant une procédure et des critères clairement définis.

Contrôle interne sur les données

Chaque entité collectant et intégrant ses données est responsable de la validation des indicateurs fournis en procédant à leur contrôle.
Une fois l'ensemble des données collectées, les directions centrales effectuent un contrôle global, à partir des données de l'exercice précédent et par comparaison entre les entités qui garantit ainsi l'exactitude et la cohérence de l'ensemble. Lorsque des variations significatives sont observées, le groupe interroge les filiales afin de s'assurer de la validité des données.

7.4.5. Démarche de vérification externe

Ces informations sociales, sociétales et environnementales ont fait l'objet de travaux de vérification par l'Organisme Tiers Indépendant, Mazars SAS, membre du réseau Mazars SA Commissaire aux comptes de notre Société, accrédité par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation), sous le numéro 3-1321 dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr.

8. ACTIONNARIAT SALARIE

Nous vous rappelons que :

- la Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du présent code par une société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société et que l'alinéa 2 précité est en conséquence applicable ;

- le rapport de gestion du Directoire pour le dernier exercice clos fait ressortir une participation des salariés de 0,78 % au 31 décembre 2018 ;

- l'alinéa 2 précité prévoit que le délai de trois ans est repoussé à cinq ans si, à l'occasion d'une augmentation de capital en numéraire une Assemblée Générale Extraordinaire s'est prononcée depuis moins de trois ans sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés ;

- la Société remplit ces conditions dans la mesure où l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 mai 2018 pour augmenter le capital s'est prononcée sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés.

9. MESURES SPECIALES CONCERNANT LES ACTIVITES CLASSEES

Nous vous rappelons que notre Société n'exploite aucune installation classée.

Toutefois, nous exerçons sur ces sites de manière habituelle des prestations pour le compte de l'exploitant.

- Sur notre politique de prévention du risque d'accident technologique :

La Direction précise qu'elle ne voit pas de risques technologiques majeurs qui pourraient créer un élément d'incertitude quant à l'activité des sociétés du groupe.

10. SANCTIONS POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Nous vous indiquons, que conformément aux dispositions de l'article L. 464-2, alinéa 5 du Code de commerce, nous n'avons pas fait l'objet de condamnation par l'Autorité de la concurrence.

11- FILIALES ET PARTICIPATIONS

11.1. - Sociétés contrôlées

Notre Société contrôle au 31 décembre 2018 les sociétés suivantes :

Directement :
La SAS SOTEB, 100%
La SAS GERAL 100%

Indirectement :
La SAS SOTEB NATIONAL ELEKTRO filiale à 100% de la SAS SOTEB,
La SAS IDEM INDUSTRIE filiale à 100% de la SAS SOTEB,
La SAS ARDECHE APPLICATIONS TECHNIQUES D'ELECTRICITE ET DE MESURES – ARDATEM, filiale à 100 % de la SAS SOTEB.
La SCI DE ROTHONNE étant filiale à 99% de la SAS GERAL et propriétaire des bâtiments d'exploitation de plusieurs filiales et du siège social
La SAS SEIREL AUTOMATISMES étant filiale à 100 % de la SAS GERAL
La SARL SNE SUISSE étant filiale à 100 % de SOTEB NATIONAL ELEKTRO
La SAS SERA étant filiale à 100 % de la SAS GERAL.
La SAS BONTRONIC étant filiale à 100 % de la Société GERAL,
La SAS TECHNISONIC étant filiale à 100 % de la Société ARDECHE APPLICATIONS TECHNIQUES D'ELECTRICITE ET DE MESURES – ARDATEM

11.2. - Prise de participation ou prise de contrôle

Au cours de l'exercice 2018, les prises de participation suivantes sont intervenues :

- Société GERAL Middle East FZE, filiale à 100% de GERAL, domiciliée à Dubaï
- ER3i participation à 49% de GERARD PERRIER INDUSTRIE SA

11.3. Cession de participations

Néant.

12. OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2018 a autorisé un nouveau programme de rachat. A ce stade, il n'a pas été procédé au rachat de nouvelle action.

Au 31 décembre 2018, nous détenons 288 888 actions.

Les actions auto détenues, dans le cadre du programme de rachat, doivent permettre à la Société, notamment par ordre de priorité décroissant :

- l'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissements indépendant conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;

- l'attribution des titres rachetés aux salariés de la Société ou des sociétés liées au sens des articles L225-180 et L225-197-2 du Code de Commerce dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions et des attributions gratuites d'actions ;

- l'attribution des titres rachetés lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société ;

- l'optimisation, la gestion financière et patrimoniale de la Société en pouvant notamment disposer de titres destinés à être remis à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opération de croissance externe, étant précisé qu'en vertu de cet objectif, la Société ne pourra racheter un nombre d'actions ne pouvant excéder 5% du nombre d'actions total composant le capital social ajusté de toute modification survenue sur celui-ci pendant la période d'autorisation ;

- l'annulation en tout ou partie, en vue d'optimiser le résultat par action, des titres rachetés dans le cadre d'une réduction du capital social, dans les conditions prévues par la loi, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la quinzième résolution portant sur cette faculté dans le cadre d'une réduction de capital.

De plus, au 31 mars 2019, la société détient 775 actions au titre du contrat d'animation géré par Gilbert Dupont.

13. INFORMATION SUR LA DETENTION DU CAPITAL PAR CERTAINS ACTIONNAIRES AU 31 DECEMBRE 2018

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce, et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtième ou des dix-neuf vingtième du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

Nous vous rappelons qu'à l'issue des opérations menées en 2017 et 2018, la société holding familiale AMPERRA est devenue propriétaire de 100 % des titres de la Société SFGP. Par suite, elle a absorbé cette société pour devenir directement actionnaire de la Société GERARD PERRIER INDUSTRIE dans les conditions suivantes :

	CAPITAL SOCIAL		DROITS DE VOTE	
	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018
- AMPERRA :	0 %	53,78 %	0 %	56,81 %
- SFGP :	53,78 %	0 %	73,10 %	0 %
- STATE STREET BANK & TRUST (USA)	6,81 %	7,55 %	7,20 %	7,97 %
- GERARD PERRIER INDUSTRIE (auto-détention)	7,27 %	7,27 %	0 %	0 %

Il est à noter que les actionnaires de la société holding AMPERRA sont liés par un pacte d'associés.

14. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2018, via le FCP Gérard Perrier Industrie : 0,78 % du capital (0,82 % des droits de vote).

15. PRETS INTERENTREPRISES

Le montant des prêts à moins de deux ans consentis par la société, à titre accessoire à son activité principale, a des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant s'établit comme suit : Néant

16. EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS DE LA SOCIETE GERARD PERRIER INDUSTRIE SA- AFFECTATION

16.1 - Examen des comptes et résultats.

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels de GERARD PERRIER INDUSTRIE SA que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, GERARD PERRIER INDUSTRIE SA a poursuivi sa politique d'assistance, de conseil, d'animation et de contrôle, auprès de ses filiales et des sous-filiales.

En tant que société holding animatrice du Groupe, la société définit les plans stratégiques et s'assure du suivi de leur mise en œuvre.

De plus, elle fixe les objectifs annuels de toutes les sociétés du groupe et s'assure de l'atteinte des résultats.
Elle gère également la communication et les obligations induites par la présence de la société en bourse.
Enfin, elle est en charge de la croissance externe.

A ce titre, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 6 370 712 euros contre 6 350 932 euros pour l'exercice précédent.

Celui-ci se décompose ainsi :

-Prestations d'assistance aux filiales : 4 651 712 euros contre 4 638 932 euros en 2017
-Rémunérations de Présidence des filiales : 1 554 000 euros contre 1 550 500 euros en 2017
-Prestations d'animation des filiales : 138 000 euros contre 137 500 euros en 2017
-Prestations annexes : 27 000 euros contre 24 000 euros en 2017

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 418 856 euros contre 430 908 euros pour l'exercice précédent,

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1 938 589 euros contre 2 321 716 euros pour l'exercice précédent.

Il convient de préciser que la Société n'a pas supporté des dépenses de travail intérimaire.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 153 955 euros contre 55 779 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1 881 705 euros contre 1 702 728 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 771 042 euros contre 698 954 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 27 (dont 3 apprentis et alternants) contre 24 (dont 1 apprenti) pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 210 852 euros contre 388 309 euros pour l'exercice précédent.
Le montant des autres charges s'élève à 67 059 euros contre 51 482 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 5 023 204 euros contre 5 218 968 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 1 766 367 euros contre 1 562 871 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 5 486 776 euros (dont 5 450 000 euros de dividendes versés par les filiales) contre 15 634 491 euros pour l'exercice précédent (dont 15 550 000 euros versés par les filiales), il s'établit à 7 253 144 euros contre 17 197 363 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :
- du résultat exceptionnel de 57 133 euros contre -23 161 euros pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés 275 688 euros contre 794 610 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se solde par un bénéfice de 7 034 590 euros contre un bénéfice de 16 379 591 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 26 375 257 euros contre 25 010 887 euros pour l'exercice précédent.

16.2 – Analyse de l'évolution des affaires et des résultats et de la situation financière de la Société et de ses filiales.

La Direction confirme que toutes les sociétés des 3 pôles d'activité sont très bien positionnées sur leurs marchés.

Pour les commentaires sur l'évolution des affaires par pôle et par filiales, il convient de se reporter aux paragraphes 1.2.2 &2.

Commentaires concernant la situation financière de la société et de ses filiales :

- La situation financière du groupe est très saine (trésorerie nette d'endettement financier supérieure à 23 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2018). Elle nous permet d'assurer le développement de nos activités tout en continuant à rémunérer nos actionnaires avec un dividende significatif (rendement supérieur à 3 % sur la base du cours de bourse du 31 décembre 2018).

- De plus, les sociétés opérationnelles réalisent leur activité sur tous les secteurs de l'industrie, ce qui répartit le risque, les clients étant principalement des groupes importants dont le risque financier est relativement limité.

- Les activités sont peu sensibles à l'évolution du coût des matières premières.

Egalement, conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2018 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	Article D. 441 I.-1° : Factures *reçues* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures *émises* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	**1 à 30 jours**	**31 à 60 jours**	**61 à 90 jours**	**91 jours et plus**	**Total (1 jour et plus)**	*0 jour (indicatif)*	**1 à 30 jours**	**31 à 60 jours**	**61 à 90 jours**	**91 jours et plus**	**Total (1 jour et plus)**
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						537						574
Montant total des factures concernées *(préciser : HT **ou TTC**)*		101	57	-72	151	237		1 803	430	332	942	3 507
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice *(préciser : HT ou TTC)*		0,12	0,07	-0,08	0,18	0,26						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice *(préciser : HT ou TTC)*								0,79	0,19	0,15	0,41	1,54
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	229						295					
Montant total des factures exclues *(préciser : HT ou **TTC**)*	101						1 803					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : *(préciser)* ☒ **Délais légaux : *60 jours nets***						☐ Délais contractuels : *(préciser)* ☒ **Délais légaux : *60 jours nets***					

16.3 – Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 7 034 589,93 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	7 034 589,93 euros
Auquel s'ajoute	
Le report à nouveau antérieur	11 328 921,81 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	18 363 511,74 euros
A titre de dividendes aux actionnaires Soit 1,75 euros par action	6 953 009,00 euros
En report à nouveau la somme de	11 410 502,74 euros

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts s'élève à 6 953 009 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Il est précisé que le dividende ainsi fixé à 1,75 euros par action avant prélèvements sociaux retenus à la source, et prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de 12,8 % sera mis en paiement à compter du 14 juin 2019.

Si, au jour de la mise en paiement des dividendes, la Société détenait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions, en application de l'article L. 225-210 alinéa 4 du Code de commerce serait affecté au compte « REPORT A NOUVEAU ».

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 15 401 967,47 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2015 :
3 734 759,12 euros, soit 0,94 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement prévu par l'article 158-3-2^{e} du Code Général des Impôts.

Exercice clos le 31 décembre 2016 :
3 853 953,56 euros, soit 0,97 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement prévu par l'article 158-3-2^{e} du Code Général des Impôts.

Exercice clos le 31 décembre 2017 :
6 873 546,04 euros, soit 1,73 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement prévu par l'article 158-3-2^{e} du Code Général des Impôts.

16.4 - Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 36 314 euros, ainsi que l'impôt correspondant de 12 105 euros.

Nous vous communiquons, conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code général des impôts, les chiffres globaux relatifs aux dépenses visées à l'article 39.5 dudit code. Ces chiffres globaux concernent les 5 personnes les mieux rémunérés de GERARD PERRIER INDUSTRIE SA.

- Rémunération globale des Président et Vice-Président du Directoire : 184 578 euros
- Rémunération des autres collaborateurs les mieux rémunérés : 379 627 euros
- Remboursement des frais habituels de déplacement : 50 037 euros
- Frais exceptionnels de voyage : Néant
- Frais de réception : 14 630 euros
- Avantages en nature véhicules : 21 982 euros
- Avantages en nature loyers (Total Président et Vice-Président) : 45 240 euros
- Dépenses et charges afférentes aux véhicules : 57 521 euros
- Cadeaux d'entreprise : 1 829 euros

16.5 - Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

16.6 – Comptes consolidés

Au 31 décembre 2018, le périmètre de consolidation du groupe de la Société GERARD PERRIER INDUSTRIE, comprenait les sociétés suivantes :

Liste des sociétés consolidées, entre la Société-mère, GERARD PERRIER INDUSTRIE

- SAS SOTEB	100 %
- SAS GERAL	100 %
- SARL SOTEB NATIONAL ELEKTRO	100 %
- SCI ROTHONNE	100 %
- SAS ARDATEM	100 %
- SAS SEIREL AUTOMATISMES	100 %
- SARL SNE SUISSE	100 %
- SAS SERA	100 %
- SAS IDEM INDUSTRIE	100 %
- SARL BONTRONIC	100 %
- SAS TECHNISONIC	100 %

Nous vous demandons conformément aux articles L. 225-100 et L. 233-16 du Code de commerce de bien vouloir approuver les comptes consolidés.

17 - SITUATION DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nous vous précisons qu'aucun mandat de membre du Conseil de surveillance n'est arrivé à expiration.

18 - SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nomination d'un Commissaire aux Comptes

Les mandats de la SAS GROUPE SR CONSEIL, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Jean-Pierre VUILLERMET, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivent à expiration lors de la réunion de l'Assemblée Générale.

En application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant ne s'impose que si le commissaire aux comptes est une personne physique ou une société unipersonnelle.

Le Conseil de surveillance propose en conséquence aux actionnaires, en application des dispositions de l'article L. 225-228 du Code de commerce :

- Le GROUPE SR CONSEIL
Domiciliée 82 rue de la Petite Eau 73290 LA MOTTE SERVOLEX

en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

- prendre acte qu'en application des dispositions de l'article L. 823-1, I-al. 2 du Code de commerce, la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant.

19 – TABLEAU DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Délégations de compétence et de pouvoirs en matière d'augmentation de capital

L'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2018 a délégué au Directoire pour une durée de vingt-six mois, à l'effet de procéder à une augmentation par souscription nouvelles pour un plafond maximum de 15 millions d'euros et par incorporation de réserves pour un plafond de 7,5 millions d'euros.

20 - JETONS DE PRESENCE

Vous voudrez bien statuer enfin sur le montant global des jetons de présence alloués au Conseil de surveillance, que nous vous proposons de fixer à 50 000 euros, au titre de l'exercice ouvert le 1er janvier 2019 étant précisé que le Conseil de Surveillance déterminera la répartition de ce montant entre ses membres.

21 – CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-86 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de Commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-86 et suivants du Code de Commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées.

Vos Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

22 – OPERATIONS REALISES PAR LES DIRIGEANTS OU LES HAUTS RESPONSABLES ET LEURS PROCHES

Monsieur Jean-Michel ARMAND et ses proches n'ont pas acquis d'action de votre société au cours de l'exercice.
Madame Amélie BROSSIER et ses proches n'ont pas acquis d'action de votre Société.
Monsieur André PICARD et ses proches ont acquis 10 actions de votre Société.
Madame Isabelle PERRIER et ses proches n'ont pas acquis d'action de votre Société.
Madame Isabelle FAGGION et ses proches n'ont pas acquis d'action de votre Société.
Monsieur Grégoire CACCIAPUOTI et ses proches n'ont pas acquis d'action de votre Société.
Monsieur François PERRIER et ses proches n'ont pas acquis d'action de votre Société.

23 – EVOLUTION BOURSIERE

Au cours de l'année 2018, le cours de bourse de notre titre a évolué entre 44,20 (plus bas) et à 70,40 euros (plus haut) pour terminer 45,30 euros le 31 décembre 2018, pour une clôture à 51,85 euros au 31 décembre 2017.

24 – AUTORISATION A DONNER AU DIRECTOIRE DE PROCEDER AU RACHAT D'ACTIONS EN BOURSE

Dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, nous vous proposons d'autoriser la société de procéder à l'achat de ses propres actions :

En vue de :

- l'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissements indépendant conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;

- l'attribution des titres rachetés aux salariés de la Société ou des sociétés liées au sens des articles L225-180 et L225-197-2 du Code de Commerce dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions et des attributions gratuites d'actions ;

- l'attribution des titres rachetés lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société ;

- l'optimisation, la gestion financière et patrimoniale de la Société en pouvant notamment disposer de titres destinés à être remis à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opération de croissance externe, étant précisé qu'en vertu de cet objectif, la Société ne pourra racheter un nombre d'actions ne pouvant excéder 5% du nombre d'actions total composant le capital social ajusté de toute modification survenue sur celui-ci pendant la période d'autorisation ;

- l'annulation en tout ou partie, en vue d'optimiser le résultat par action, des titres rachetés dans le cadre d'une réduction du capital social, dans les conditions prévues par la loi, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la quinzième résolution portant sur cette faculté dans le cadre d'une réduction de capital.

L'Assemblée Générale fixe les limites suivantes à son autorisation :

- le nombre de titres à acquérir ne pourra être supérieur à (i) 10% du nombre total d'actions composant le capital social, et (ii) 5% du nombre total d'actions composant le capital social s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport,
- le prix unitaire d'achat ne pourra excéder 70 euros, hors frais et commissions,
- le prix unitaire de vente ne pourra être inférieur à 20 euros,
- le montant maximal des fonds nécessaires à la réalisation du programme sera de 27 812 036 euros.

L'achat des actions, ainsi que leurs ventes ou leurs transferts pourront être réalisés à tout moment et par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché boursier ou de gré à gré, y compris par des transactions de blocs et par des opérations optionnelles, et également en période d'offre publique. La part maximale du programme de rachat pouvant être effectuée par voie d'acquisition ou de cession de blocs de titre pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

L'Assemblée générale délègue au Directoire, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital, d'amortissement du capital ou de tout autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat ou de vente susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Les actions achetées pourront être conservées, cédées, échangées, attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux, selon la finalité de l'achat intervenu et la prochaine Assemblée générale annuelle sera informée de l'affectation précise des actions acquises aux différents objectifs poursuivis pour l'ensemble des rachats effectués.

La présente autorisation prend effet à l'issue de la présente Assemblée et est donnée pour une durée de 18 mois à compter de ce jour ; elle annule et remplace celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 31 mai 2018.

En vue d'assurer la mise en œuvre et l'exécution de la présente autorisation, l'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à l'effet de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

25 – RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-68 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous rappelons que nous avons annexé au présent rapport, le rapport du Conseil de Surveillance, conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, sur le gouvernement d'entreprise et incluant également les informations mentionnées aux articles L. 225-37-3 à L. 225-37-5, ainsi que les observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice.

****

Vous allez entendre, par ailleurs, la lecture du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise.

Le Directoire vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

LE DIRECTOIRE